SPANC - communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord Le Bourg 24250 SAINT MARTIAL DE NABIRAT 05 53 28 19 03/ 06 07 95 30 57 spanc@cantondedomme.fr

## CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur RAAFLAUB Urs Juillac SAINT LAURENT LA VALLEE AE331

4/5

ANC-2005-24438-000106

VISITE DU 23/10/2015

## MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA PRECEDENTE VISITE

- Réaménagement du terrain pouvant perturber - Réaménagement de l'immeuble :	le foncti	onnement du d	ispos	itif d'anc : Non	
Augmentation du nombre de pièces principales : Augmentation du nombre d'usagers :	Non Non	+pièces +usager		pale	
-Réalisation des travaux notifiés dans le précéd	ent rapp	ort de visite :	Oui	□ Totalement □	Partiellement

## NB:

Les conclusions de ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que des déclarations recueillies auprès du particulier et peuvent varier selon les conditions d'occupation du logement l'entretien de l'installation et les conditions climatiques.

Article 160 de la LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) (Grenelle 2 intitulé NOR : DEVX0822225L au journal officiel) stipule que :

« En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. ».

## **BILAN DE L'INSTALLATION**

CONCLUSION relative à la grille de jugement (arrêté contrôle du 27 avril 2012):

		☐ Mise en demeure de réaliser une i les meilleurs dé			
INSTALLATION NON CONFORME	☐ Présentant un danger pour la santé des personnes	<ul> <li>□ Défaut de sécurité sanitaire</li> <li>□ Défaut de structure ou de fermetures des ouvrages</li> <li>□ Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré</li> </ul>	☐ Travaux obligatoires sous 4 ans  ou  dans un délai de 1 an si vente.		
	☐ Présentant un risque av	10.11.01			
	<ul> <li>☐ Installation incomplète</li> <li>☐ Installation significativer</li> <li>☐ Installation présentant d</li> </ul>	☐ Travaux dans un délai de 1 an si vente.			
☐ INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS			☐ Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.		
ABSENCE DE NON CONFORMITE, prochain contrôle prévu dans 8 ans			Observations complémentaires		